

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le



ID : 001-210101739-20260707-2026_104_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CRÉATION D'UN TARIF POUR SPECTACLES ET ATELIERS DANS LE CADRE DU FESTIVAL « P'TITS YEUX GRAND ÉCRAN » (7.1)

L'an deux mille vingt-six, le 06 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **26 juin 2026**

Date d'affichage de la convocation : **26 juin 2026**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs VENARRE, DESAY, CRUYENNINCK (adjoints), Mesdames ASSENARE, LUZZI, CETTIER, VANEL-NORMANDIN, COSSARD, BOUILLOT, VUILLIOT, PELLETIER, GERVIÉ, GAYET-CHICHIGNOUD, MARTINEZ et Messieurs PUGNET, ROBBEZ, CADOUX, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, BOCQUET, FILLION (conseillers).

Pouvoir :

Mme PONTILLE donne pouvoir à Mme LUZZI,
M. PELLÉ donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
M. REI donne pouvoir à M. VENARRE,
M. LEVITRE donne pouvoir à M. CRUYENNINCK,
M. MORENO donne pouvoir à Mme GIET,
M. LOUHACHI donne pouvoir à M. CADOUX,
M. GALOYER donne pouvoir à Mme BOUILLOT.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT l'intérêt d'instaurer un tarif pour les spectacles et ateliers du festival « P'tits Yeux Grand Écran » (PYGE) afin de réduire le nombre de réservations non honorées et de garantir un accès équitable aux activités proposées,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission « Vie culturelle, Jeunesse et Animations », réunie le 17 juin 2026, visant à créer un tarif de 5€ pour les enfants avec la gratuité pour les accompagnateurs âgés de 18 ans dans la limite de deux accompagnateurs par enfant,

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création d'un tarif de 5€ par enfant pour les enfants participant aux spectacles et ateliers du festival PYGE, ainsi que la gratuité pour les accompagnateurs âgés de 18 ans et plus, dans la limite de deux accompagnateurs par enfant,
- **APPROUVE** l'application du même tarif de 5€ pour chaque accompagnateur adulte supplémentaire (au-delà de deux accompagnateurs par enfant).

Monsieur BOCQUET s'est abstenu.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 07 juillet 2026.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 9 juillet 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 9 juillet 2026.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260707-2026_104_DEL-DE

